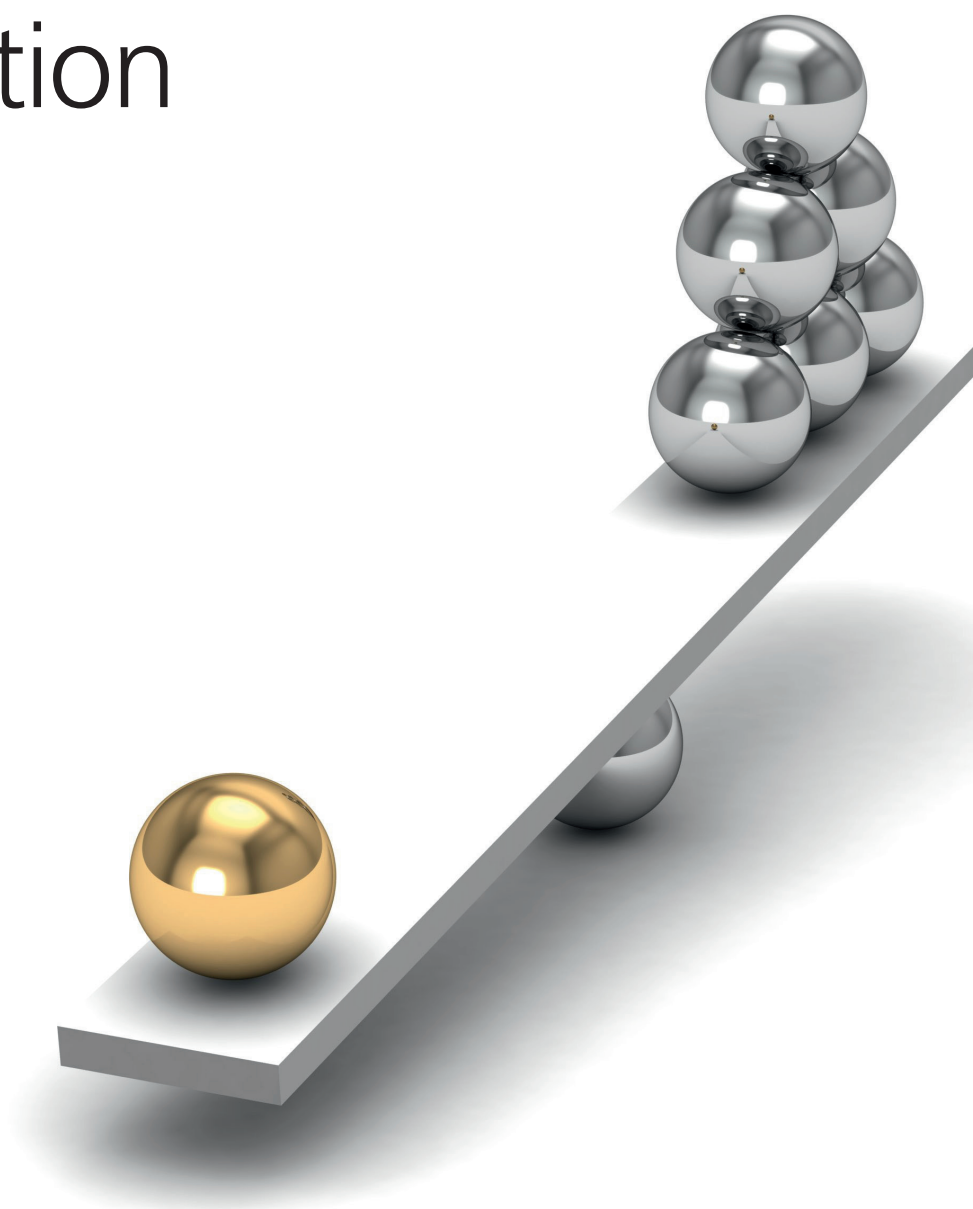


Vous accompagner dans vos opérations de titrisation



Vos enjeux

La titrisation est un outil indispensable aux marchés financiers et au financement de l'économie.

Pour réussir vos opérations de titrisation, vous avez besoin de **partenaires juridiques spécialisés pouvant mobiliser une large gamme d'expertises** en droit bancaire et financier et dans les nombreux domaines du droit dont la maîtrise est nécessaire à la réussite de vos projets.

L'évolution constante et rapide de la réglementation vous oblige à disposer d'une source fiable de connaissances juridiques et fiscales.

Dans un marché compétitif et international, vous devez également bénéficier **d'une connaissance approfondie des pratiques de marché**, des types de structures utilisées et des standards de documentations contractuelles.

Nos domaines d'intervention

Tous types d'actifs

Notre expertise et notre connaissance du marché nous permettent de vous accompagner quel que soit le type d'actifs concerné :

- créances commerciales ;
- prêts immobiliers résidentiels (RMBS) ;
- prêts immobiliers commerciaux (CMBS) ;
- prêts à la consommation ;
- prêts automobiles ;
- autres crédits (infrastructures, financements d'acquisition, etc.) ;
- créances de cartes de crédit ;
- titrisation "whole business" ;
- créances de crédit-bail ou de location financière ;
- créances détenues sur ou par une personne publique (crédits d'impôts, subventions, etc.).

Tous types d'acteurs

Notre expérience nous permet de maîtriser et de défendre les besoins et les exigences de nos clients, quel que soit leur rôle dans la transaction. Ainsi, nous conseillons de manière régulière :

- les établissements de crédit en leur qualité d'arrangeurs, de cédants et/ou d'acquéreurs de portefeuille de créances ;
- des groupes industriels et commerciaux en leur qualité de cédants ou de garants ;
- des banques de liquidité ou des garants ;
- des investisseurs ;
- des sociétés de gestion et des dépositaires ;
- des conduits de refinancement.

Tous types de structures ou d'interventions

Notre large gamme d'interventions nous conduit à opérer dans des contextes variés :

- mise en place d'organismes de titrisation (fonds commun de titrisation/société de titrisation), d'autres structures d'acquisition d'actifs (en France ou à l'étranger) et de structures de refinancement (conduits) ;
- mise en place de fonds de dettes (et notamment fonds de prêts à l'économie) ;
- gestion et rechargement des opérations et des véhicules ;
- restructuration d'opérations défaillantes ou sous-performantes ;
- liquidation des structures et/ou des opérations.

Une expérience reconnue en titrisation



Cabinet de référence en matière de titrisation et de financements structurés.

“Lors de discussions complexes, ils prennent des initiatives, apportent leur aide et trouvent les meilleures solutions. Au-delà des conseils qu’ils prodiguent en termes de structure, ils rassemblent toutes les parties afin de trouver une position neutre et une solution conciliante.” - Chambers 2015

CMS Bureau Francis Lefebvre est cité en tant que l’un des meilleurs cabinets intervenant dans les opérations de titrisation de créances financières ou commerciales. - Legal 500 Paris 2015

CMS Bureau Francis Lefebvre est référencé pour ses activités de financements structurés et titrisation. Grégory Benteux est cité comme “leading lawyer”. - IFLR 1000 2015

Une équipe à votre service

Vous attendez de vos avocats qu’ils vous écoutent, vous comprennent et tiennent compte de vos contraintes opérationnelles et des spécificités de votre métier. **Pour vous aider à mieux appréhender votre environnement, vous devez vous entourer de conseils sachant s’y adapter.**

Notre expérience, notre engagement et notre connaissance des divers acteurs de marché et institutionnels nous donnent la capacité de tracer avec nos clients les voies de la réussite de leurs projets.

Notre équipe, d’une expertise reconnue et d’une taille lui permettant d’assurer suivi et disponibilité, est à même de faire la différence pour satisfaire et anticiper l’ensemble de vos besoins concernant la titrisation.

Sept avocats sont dédiés aux opérations de titrisation et de dettes structurées au sein de l’équipe animée par Grégory Benteux. Ils évoluent au sein d’un département Banque/Finance/Marchés de Capitaux de CMS Bureau Francis Lefebvre qui comprend près d’une trentaine d’avocats.



Grégory Benteux

Avocat associé
Responsable Titrisation et Dettes Structurées

T +33 1 47 38 56 33
M +33 6 62 48 28 14 / + 33 6 22 53 14 47
E gregory.benteux@cms-bfl.com

Une compétence renforcée par celle des autres équipes

Notre équipe bénéficie par ailleurs des compétences largement reconnues des autres équipes de CMS Bureau Francis Lefebvre avec lesquelles elle travaille en étroite collaboration, lui permettant d'offrir à ses clients un suivi de l'ensemble des problématiques tout au long du traitement du dossier.

Ces équipes sont notamment :

- l'équipe **Marchés de Capitaux**, qui intervient auprès d'émetteurs corporate, d'établissements financiers, d'investisseurs institutionnels, de collectivités territoriales ou d'entités publiques en matière d'European private placements (Euro PP), d'émissions obligataires plain vanilla et structurées, de programme Euro Medium Term Notes (EMTN), titres hybrides, titres de créances négociables (TCN), certificats, warrants, restructurations de dettes et liability management ;
- l'équipe **Services Financiers et Bancaires**, qui intervient notamment sur tout le cycle d'activités des prestataires, y compris la commercialisation, le contentieux et tous types d'opérations en matière de structuration de fonds et de gestion privée ;
- l'équipe **Corporate / Fusions et acquisitions**, qui propose une offre complète en droit des sociétés ;

- l'équipe **Droit Public**, qui intervient notamment sur toutes les opérations de financement dans lesquelles sont impliquées une ou plusieurs entités publiques ;
- les équipes **Droit Fiscal**, regroupées par grands domaines d'expertise.

Notre équipe bénéficie également de l'expertise de la cellule de doctrine de CMS Bureau Francis Lefebvre, au sein de laquelle officient notamment :

- le Professeur Alain Couret, avocat associé de CMS Bureau Francis Lefebvre, agrégé des Facultés de Droit et bénéficiant d'une autorité reconnue en droit financier ;
- le Professeur Arnaud Reygrobellet, Of Counsel au sein de CMS Bureau Francis Lefebvre, Professeur à l'université de Paris X ;
- Bruno Zabala, avocat au sein de CMS Bureau Francis Lefebvre, ancien manager à l'Autorité des marchés financiers et ancien négociateur de directives et de règlements d'application relatifs aux abus de marché pour le compte de la France.

CMS Bureau Francis Lefebvre en chiffres

2^e
cabinet d'avocats par
le chiffre d'affaires en France*

4^e
cabinet d'avocats français
par l'effectif*

560 DONT **380** INCLUANT **99**
collaborateurs avocats associés

* La Radiographie 2015 des cabinets d'avocats d'affaires en France, Juristes_associés

Welcome | Member login | Sign up to Law-Now | Preferred language: English | About us | CMS | Sitemap

Law-Now

Your World First

CMS' Law Tax

COUNTRY SECTOR AREAS OF LAW ZONES EVENTS CONTACT US

SIGN UP for real-time legal news

SEARCH FILTERS

Advanced Search

CMS win 'Scotland Firm of the Year' at The Legal 500 UK Awards

Legal know-how and commentary relevant to your world

Check-in to Law-Now and make sure you have all the legal know-how you need for your world.

Sign up for sector and legal news and get alerts straight to your inbox. Use the archive to access 10,000+ legal articles, newsletters and publications, 'zone in' to key topics of interest and bookmark your favourite pages to your mobile.

RECENT eALERTS

12-18-2015 Brazil
Underwhelming participation in Brazil's 13th...
As it was widely expected, business was slow at Brazil's latest bid round for oil and gas concessions, held last week in Rio de Janeiro, or Rio de Janeiro...
[Read more »](#)

12-18-2015 United Kingdom
Whistleblowing: New requirements to strengthen protection...
On 8 October 2015, the Financial Conduct Authority (FCA) and Prudential Regulation Authority (PRA) published new rules relating to whistleblowing in certain...
[Read more »](#)

12-18-2015 United Kingdom
Does the oil and gas industry need a special insolvency...
Synopsis: CMS today publishes a White Paper examining whether there is a case for a special insolvency regime in the oil and gas industry. The full White...
[Read more »](#)

06-10-2015 United Kingdom
Exclusions for loss of production in...
A recent decision of the Commercial Court has considered the proper interpretation of contractual exclusion clauses for loss of use, profit and production...
[Read more »](#)

Dynamic and interactive know-how
View CMS' e-guides on over 20 topics, including merger control in Europe, real estate finance and taxking security.

Delivering "Your World First"
Click here to see how

RECENT PUBLICATIONS

06-10-2015 Lettre des réseaux de distribution | Septembre 2015
Le 10 septembre 2015, l'ACN a publié la lettre des réseaux de distribution de septembre 2015. Cette lettre traite de quelques aspects de la réglementation de la distribution de produits financiers.

30-09-2015 Investment and derisking - current issues for trustees
In recent years there has been a trend in DE investment products as trustees seek to find investments that match...
[Read more »](#)

28-09-2015 New Rules on Time Tracking Duties
Pursuant to the Swiss Labour Act (Arbeitsgesetz) currently in force, as well as the Ordinance No. 1 to the Labour Act (Arbeitsgesetz), time employees have a duty to track...
[Read more »](#)

28-09-2015 Swiss Employment Law
Switzerland follows the Continental European tradition of distinguishing between public and private law. The fundamental distinction affects, inter alia...



En savoir plus sur Law-Now

Welcome | Member login | SIGN UP FOR NEWSLETTERS, REPORTS AND EVENTS | Home | About RegZone | FAQs | Law-Now | Search here | Advanced search

RegZone

Your World First

Filter the page's content by country: All

GENERAL FINANCING & FINANCE FUNDS & ASSET MANAGEMENT INSURANCE SECURITIES & DERIVATIVES CONTENTIOUS ALL TOPICS

MPF Awards For Management Excellence 2015
Winner Best Provision of Know-how

CMS' RegZone wins best provision of know-how award
The Managing Partners Forum awarded RegZone its award for best provision of know-how.

Welcome to RegZone

The clearer view on financial services regulation

RegZone provides you with expert analysis and daily news from the fast-changing world of European financial institution regulation. Created by CMS regulatory lawyers for those working in banking and finance, insurance, funds and asset management and securities and derivatives. Sign up here for events, news digest and alerts (relevant to your areas of interest).

Visit our RegZone training page where you can view and download "on-demand" training videos to your mobile device.

LATEST REPORTS

TOP REPORT
Financial services and the Consumer Rights Act 2015
05-10-2015

The main provisions of the Consumer Rights Act 2015 (CRA) are now in force. The CRA aims to consolidate, modernise and simplify consumer protection law in the UK. In particular, the CRA introduces reforms to the law on unfair terms in consumer contracts. It also reforms the rights and remedies...

REGZONE TOOLKIT

New to RegZone are our customised research tools, designed by CMS lawyers, allowing you to search RegZone databases for quick queries and detailed analysis on regulatory reform, regulators and other agencies, timelines, jargon and more.

Mobile users can download "App" style icons for easy access.

AGENCY DATABASE
Index of agencies across different countries and sectors.

JARGON BUSTER
Glossary of acronyms, jargon & other technical terms.

TRAINING & SEMINARS
Material from CMS seminars & training events.

REFORM TRACKER
Status & overview of major regulatory reforms.

UCITS V - Overview and UK Perspective
02-10-2015

UCITS V (Directive 2014/47/EU) came into force on 17 September 2014 and makes certain changes to UCITS Directive (Directive 2009/65/EC) which sets out the regulated regulatory regime applicable to undertakings for collective investment in transferable securities ("UCITS"). UCITS V makes changes to the recent UCITS Directive in relation to the following areas: 1. Depositaries; 2. Amputation; and 3. Sanctions. This...

Bulgaria: In the shadow of a recent banking crisis, a new Act on guaranteeing bank deposits is adopted
23-09-2015

Bulgaria has implemented a number of changes to the legal framework regulating its banking and financial sector. Amongst others, the Act on Guaranteeing Bank Deposits ("AGBD") was adopted on 14 August 2015. The new act is of particular interest and importance, having in mind the recent insolvency of the fourth...

Market Abuse Directive (MAD) II
22-09-2015

Presentation slides from our webinar on Market Abuse Directive (MAD) II can...

9 October 2015 - Estimated date
Deadline for responses to BEFO/CO consultation on key data (other than the Unique Transaction Identifier and the Unique Product Identifier) that are considered important for consistent and meaningful data aggregation on a global basis.

12 October 2015
Deadline for responses to FCA consultation on changes to the Approved Persons Regime for Insurers not subject to Solvency II; reforms for larger Non-Directive Firms; feedback on CP 15/15, terms, consequential and transitional aspects.

07/10/2015
ACER: REMIT

07/10/2015
ECJ: Economic and Financial Affairs Council (6 October 2015)

07/10/2015
ESOPs: Risk-free interest rate term structures

07/10/2015
ESOPs: Economic adjustment of the equity capital charge for Solvency II

07/10/2015
ESOPs: 2016 Work Programme



En savoir plus sur RegZone

Si ce message ne s'affiche pas correctement, consultez sa [version en ligne](#)

CMS Bureau Francis Lefebvre | Flash info Banque & finance | Nouveau décret sur les fonds de prêts à l'économie

Your World First

CMS' Bureau Francis Lefebvre

Flash info Banque & finance

Nouveau décret sur les fonds de prêts à l'économie

Depuis la publication du décret n°2013-717 du 2 août 2013 modifiant certaines règles d'investissement des entreprises d'assurance, les fonds de prêts à l'économie (des "FPE") rencontrent un succès important. Le temps était venu d'étendre ce mécanisme, d'une part en permettant aux organismes relevant du Code de la sécurité sociale et du Code de la mutualité de bénéficier du même cadre favorable d'investissement que les entreprises d'assurance, et d'autre part, en assouplissant et en précisant certaines des règles de fonctionnement des FPE.

Le décret 2014-1530 du 17 décembre 2014 "modifiant les règles d'investissements des entreprises d'assurance, des institutions de prévoyance, des mutualités et de leurs unions dans des prêts à l'économie ou les titres assimilés", publié au Journal officiel du 19 décembre 2014 (le "Décret") répond à cette double attente.

1. Le Décret accorde aux institutions de prévoyance et unions d'institutions de prévoyance relevant du Code de la sécurité sociale, ainsi qu'aux mutualités et unions d'assurance relevant du Code de la mutualité, un régime comparable à celui des entreprises d'assurance, concernant les actifs admis en représentation de leurs engagements réglementés. Le dispositif relatif aux FPE leur est applicable par renvoi (articles R. 212-47-1 du Code de la mutualité et l'article R. 931-10-35-2 du Code de la sécurité sociale) ce qui facilite l'entrée d'une nouvelle catégorie d'investisseurs pour financer l'économie.

Le régime des actifs admis en représentation des engagements réglementés des organismes relevant du Code de la sécurité sociale et du Code de la mutualité fait également l'objet de quelques ajustements plus techniques comme l'exclusion du calcul de certaines provisions pour les actifs qui font l'objet d'un intention de détenir jusqu'à leur maturité. A noter que l'alignement du régime sur celui des entreprises d'assurance n'est pas intégral (notamment concernant la possibilité d'octroyer des prêts non garantis réservés pour l'usage aux entreprises d'assurance).

2. Le Décret assouplit également certaines règles établies en août 2013. La principale modification concerne les actifs éligibles aux FPE, définis à l'article R. 332-14-2 du Code des assurances, qui peuvent dorénavant inclure :

- les créances ou les titres de créances sur, ou garantis par, un Etat membre de l'Union européenne ;
- les créances sur, ou les titres de créances émis par, une entreprise individuelle disposant d'un numéro SIREN et exerçant à titre principal une activité commerciale, industrielle, agricole, artisanale ou immobilière ;
- les créances sur les organismes de placement collectif monétaire ;
- les créances sur, ou les titres de créances émis par, une personne morale de droit privé d'un Etat membre de l'Union européenne exerçant une activité artisanale ;

Transférer cet email

Partager sur Twitter

LinkedIn

Publications

Publication du décret "anti-contournement" définissant les conditions d'application des règles ADFP aux organismes de titrisation

Observatoire des Euro PP cotés de CMS Bureau Francis Lefebvre

Plus de notation des titres de créances négociables émis par certains organismes de titrisation

Nouvelles précisions sur le régime prudential des véhicules de covered bonds français

Expertises

Banque & finance

Financements structurés

Marchés de capitaux

Services bancaires

Services financiers

Titrisation et obligations structurées

Un service d'information dédié

Nous vous donnons accès à notre service d'information et d'alertes sur l'actualité bancaire et financière nationale et internationale.

- **Law-Now** : un système d'alertes multilingue d'actualité juridique et fiscale couvrant 28 juridictions.
- **RegZone** : un service quotidien d'alertes et d'analyses relatives à l'activité bancaire et financière et à la réglementation des institutions européennes en la matière.

Un savoir-faire international

CMS Bureau Francis Lefebvre est membre de CMS. Fondé en 1999, CMS propose des services complets et figure parmi les 10 cabinets les plus importants au monde en nombre d'avocats. CMS possède un savoir-faire de longue date en matière de conseil au sein de ses juridictions locales et au-delà des frontières.

59 **DANS** **33**
bureaux pays

REGROUPANT PLUS DE

3000
avocats

CMS a mis en place un “*securitisation and covered bonds group*” regroupant les avocats de CMS impliqués dans des opérations de titrisation. Les membres de ce groupe échangent régulièrement sur les problématiques juridiques et/ou transactionnelles rencontrées dans le cadre de leurs dossiers respectifs et se réunissent lors de formations communes ou à destination de leurs clients. Ils peuvent ainsi travailler de manière intégrée sur des opérations de titrisation pan-européennes.

Implantations CMS



CMS Bureau Francis Lefebvre
2 rue Ancelle
92522 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

T +33 1 47 38 55 00

CMS Bureau Francis Lefebvre, entité opérant sous la forme d'une société d'exercice libéral à forme anonyme (S.E.L.A.F.A.), est membre du groupement européen d'intérêt économique CMS Legal Services EEIG (CMS EEIG), qui coordonne un ensemble de cabinets d'avocats indépendants. CMS EEIG n'assure aucun service auprès de la clientèle. Seuls les cabinets d'avocats membres offrent des prestations de services dans leurs ressorts géographiques respectifs. CMS EEIG et chacun des cabinets d'avocats qui en est membre, sont des entités juridiques distinctes dont aucune n'a autorité pour engager les autres. CMS EEIG et chacun des cabinets d'avocats membres sont responsables de leurs propres actes ou manquements et non de ceux des autres membres du groupement. L'utilisation de la marque « CMS » et du terme « le cabinet CMS » désigne certains ou la totalité des cabinets d'avocats membres, ou encore leurs bureaux. Consulter le site Internet www.cms-bfl.com pour obtenir des informations complémentaires.

Implantations CMS :

Aberdeen, Alger, Amsterdam, Anvers, Barcelone, Belgrade, Berlin, Bratislava, Bristol, Bruxelles, Bucarest, Budapest, Casablanca, Cologne, Dubai, Düsseldorf, Édimbourg, Francfort, Genève, Glasgow, Hambourg, Istanbul, Kiev, Leipzig, Lisbonne, Ljubljana, Londres, Luxembourg, Lyon, Madrid, Mexico, Milan, Moscou, Munich, Muscat, Paris, Pékin, Podgorica, Prague, Rio de Janeiro, Rome, Sarajevo, Séville, Shanghai, Sofia, Strasbourg, Stuttgart, Tirana, Utrecht, Varsovie, Vienne, Zagreb et Zurich.

www.cms-bfl.com